

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté n°065-2025

OBJET : FERMETURE TERRAIN D'HONNEUR DU PARC PIERRE ROUX

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT le non-respect des règles d'utilisation précisées dans la convention,

ARRETE

ARTICLE I

A COMPTER DU LUNDI 28 AVRIL 2025, les entrainements sont interdits sur le terrain d'honneur du Parc Omnisports Pierre Roux.

ARTICLE II

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- MONSIEUR LE PRESIDENT DU CLUB DE FOOTBALL (JSD),
- LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL,
- LES SERVICES TECHNIQUES DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE,
- LA GENDARMERIE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE,
- LA POLICE MUNICIPALE,
- LE GARDIEN DES ESPACES SPORTIFS

chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

DOUVRES-LA-DELIVRANDE, le 24 avril 2025



Le Maire,

Thierry LEFORT

